



Demande de demarche pour officialiser une garde d enfant

Par roumanie, le 10/02/2009 à 16:20

mon amie ayant quitter le domicile conjugal il y a 8mois et m ayant laisser la garde de mon fils agee de 4 ans quelle demarche doit je entreprendre pour avoir les documents officiels prouvant que j ai bien la garde de mon fils sachant que sa mere le voit un week end sur deux

Par Marion2, le 10/02/2009 à 17:54

Bonjour,

[fluo]Un petit bonjour de votre part ne serait pas de refus...[/fluo]

Vous saisissez en recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.

Il statuera sur la garde de l'enfant, ainsi que sur le droit de visite et d'hébergement de la mère. N'oubliez pas dans votre courrier de mentionner l'adresse de la maman.

Un avocat n'est pas nécessaire.